

DE VIVE VOIX

express

17 mars 2026

Dates importantes à venir

19 mars:

5@7 syndical - département de langues

21 mars:

Journée internationale pour
l'élimination de la discrimination raciale

25 mars :

Conseil syndical

7 avril:

Journée mondiale de la santé

Prochaine assemblée générale

22 avril 2026



Merci à toutes et à tous d'avoir contribué
à faire du 5 à 7 du 18 février, au Saint-
Gaal, un moment aussi agréable!



AG du
25 février



Rencontre obligatoire? Ce que prévoit réellement la PIEA

Révision de note, plagiat, tricherie : une communication récente du Collège soulève des questions quant à l'interprétation des procédures prévues à la PIEA. Pour en savoir plus et lire nos clarifications, [cliquez ici](#).

Congé de perfectionnement

Si vous souhaitez poursuivre des études en travaillant ou en maintenant votre lien d'emploi, sachez que vous pouvez faire une demande de congé de perfectionnement sans salaire. De plus, si ces études donnent lieu à une première maîtrise dans votre domaine, un congé avec salaire pourrait vous aider à le faire. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Qu'est-ce que l'AREF peut bien manger en hiver?

Vous approchez de la retraite ou souhaitez mieux comprendre les protections offertes par l'AREF? Voici un tour d'horizon des assurances disponibles pour les membres retraités de la FNEEQ.

[À lire ici.](#)

Changement d'échelons

Nous invitons tous les membres permanents et non permanents qui n'ont pas atteint l'échelon maximal à s'assurer que l'augmentation d'échelon se fait au moment prévu. Si vous pensez avoir détecté une erreur, nous vous invitons à écrire à infoenseignant@clg.qc.ca en mettant le syndicat en copie conforme. Sachez que nos plus récentes négociations ont donné lieu à une progression accélérée jusqu'au sixième échelon. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

RAPPEL

Appel de textes :

DVV thématique de l'hiver 2026

Depuis plusieurs sessions, la direction place l'engagement et la qualité de la formation au coeur de ses priorités, ce qui semble faire fi des initiatives pédagogiques que nous mettons déjà en place dans nos classes. Cette session, le DVV spécial vise à rappeler que notre engagement est freiné par les processus administratifs et un financement déficient, mais que notre créativité, elle, n'a pas de limite.

Et si la direction nous soutenait dans toutes nos initiatives pédagogiques, que rêverions-nous de faire? Que pourrions-nous réaliser?

Nous lançons un appel de textes pour le prochain DVV thématique sur les sujets suivants:

- Engagement
- Soutien ou manque de soutien dans vos projets
- Enjeux collégiaux actuels
- Et toutes réflexions vous inspirant...

Témoignage, réflexion personnelle, critique, poème, chanson, récit, dessin, BD, même, vidéo... tous les modes sont les bienvenus!

**Date de tombée :
le jeudi 7 mai**

21 mars:

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Saviez-vous que le 21 mars commémore les événements tragiques du 21 mars 1960? Ce jour-là, en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu sur une foule qui manifestait pacifiquement contre les lois de l'apartheid, tuant 69 personnes.

En 1966, les Nations Unies ont proclamé cette journée afin de rappeler la nécessité de lutter contre la politique d'apartheid et d'appeler la communauté internationale à se mobiliser pour éliminer toute forme de discrimination raciale.

Matthew McRae, du musée canadien pour les droits de la personne, nous informe sur cette histoire tragique. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

5@7 féministe et engagé

Le Conseil central des Laurentides a souligné, le 5 mars dernier, la Journée internationale des droits des femmes avec un 5@7 sous le thème "Soeurs de luttes et soeurs de grève". Judith Trudeau a partagé ses travaux et a animé un moment d'échanges et de réflexions sur cette thématique intemporelle.



crédit photo: Conseil central des Laurentides



crédit photo: Conseil central des Laurentides

Pas une de plus...

Nous sommes invitées et invités à porter notre foulard CSN chaque jeudi après un féminicide. Cette initiative vise à rendre visible ces féminicides pour briser l'escalade de la violence faite aux femmes.

Déjà sept féminicides en 2026. Sept. Sept de trop.

Tadjan'ah Desir, 31 ans
Mary Tukulak-Iqikuk
Susana Rocha Cruz, 44 ans
Véronic Champagne, 40 ans
Marie-Kate Ottawa, 39 ans
Sonia Marisela Gonzalez Velasquez, 54 ans
Danielle Lascelles, 67 ans

Pas une de plus...

Des foulards seront distribués lors de notre prochaine assemblée générale.



Ces masculinistes à l'assaut des femmes: nouvelle ère, même combat

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, ne devrait pas être la seule journée où l'on se mobilise pour les luttes féministes. Comme le rappelle Valérie Leduc, enseignante en science politique, ces luttes restent toujours nécessaires. C'est pourquoi nous devons continuer, jour après jour, à défendre les droits des femmes et à poursuivre les avancées.

Pour lire son texte, [cliquez ici](#).

Les projets de loi de la CAQ...

Lors de la dernière assemblée générale, certains projets de loi ainsi que des lois récemment adoptées ont été présentés. Bien que certains de ces projets puissent comporter des aspects positifs, plusieurs d'entre eux ont également un caractère antisyndical et affaiblissent les contre-pouvoirs.

Le Barreau du Québec, généralement reconnu pour sa neutralité, a d'ailleurs publié des communiqués mettant en garde contre les projets de loi 1 et 3.

Projet de loi 1: Le Barreau évoque notamment une diminution des contre-pouvoirs, un affaiblissement du régime québécois des droits et libertés de la personne ainsi que des atteintes à l'indépendance des tribunaux. Pour lire le communiqué, [cliquez ici](#).

Projet de loi 3: Le Barreau a déposé un mémoire, soulignant que ce projet de loi réduit la capacité d'intervention des syndicats dans les débats politiques et sociaux, affaiblissant, ici aussi, les contre-pouvoirs. Pour lire le communiqué et le mémoire, [cliquez ici](#).

Pour consulter le tableau présenté en Assemblée générale, qui résume certains projets de loi et leurs conséquences potentielles, [cliquez ici](#).

Loi 14 : De nouvelles limites au droit de grève

Restreindre le droit de grève constitue une attaque envers les travailleuses et les travailleurs. Bien que ce droit soit reconnu comme un droit fondamental par la Charte canadienne des droits et libertés et par la Cour suprême, la Loi 14, qui vise à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, vient de passer son premier test devant le Tribunal administratif du travail (TAT).

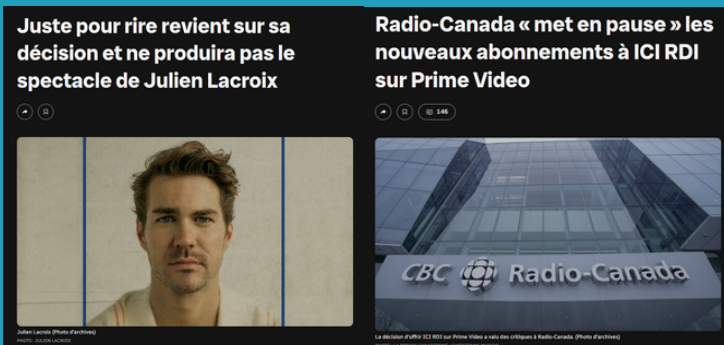
Le tribunal ordonne que les travailleuses du CPE Jardin de Robi, en grève générale illimitée depuis maintenant cinq mois, offrent des services jugés suffisants pour assurer le bien-être de la population, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective.

La CSN juge que cette loi caquiste va beaucoup trop loin et ne passerait pas le test constitutionnel.

Pour lire l'article du TAT, [cliquez ici](#).

Pourquoi s'indigner?

Est-ce que ça vaut la peine de s'indigner? De crier haut et fort? Oui. Parce que l'indignation collective peut faire reculer des décisions et provoquer de véritables changements. En voici deux exemples:



[Lien vers l'article](#)

[Lien vers l'article](#)

Mobilisation du 1er et 2 mai : soyons au rendez-vous

Nous continuons de *Faire front* contre les attaques incessantes envers nos droits. Ensemble, nous visons à obtenir des engagements clairs de tous les partis politiques pour un Québec qui nous ressemble.

1er mai: Actions régionales

2 mai: Manifestation nationale

Les détails suivront sous peu: restez prêts et prêts!

Pour visionner la vidéo de la CSN, [cliquez ici](#).